

ADMINISTRATION
RÉDACTION, PUBLICITÉ, IMPRIMERIE
10, PLACE JEAN-JAURES, 10
SAINT-ETIENNE

Quatre lignes : 59-32 59-34
téléphoniques : 59-33 59-35

BUREAUX ET PUBLICITÉ
PARIS : 18, Rue Richelieu
Téléphone : Richelieu 11-36-67 et 39-58
LYON : 28, quai Augustin - Tél. Moneys 88-19
ROANNE : 14, cours de la République - Tél. 23-25
LE PUY : 35, place du Puy - Téléphone 1-23
VIENNE : 3, rue Teste-du-Vallier - Téléphone 3-88
NEVER : 2, rue Jeanne-d'Arc - Téléphone 9-94

La publicité est reçue également à Paris et à Saint-Etienne à l'Agence Havas, à Lyon à l'Agence régionale de Publicité Ch. Brunet & Co.

LUNDI
13
FÉVRIER

Nouvelle lune le 19 à 8 h. 28
Heure normale
Soleil : lev. 7 h. 7, couch. 17 h. 4

Les manuscrits non insérés
ne sont pas rendus

Compte de chèques postaux : Lyon 54-45

LA GUERRE IBÉRIQUE

Le gouvernement républicain s'est installé à Madrid

Il a tenu son premier conseil



Avant de se retirer, les gouvernements ont mis le feu à la gare de Port-Bou.
Voici une vue générale des bâtiments en flammes. (Photo Trampus)

Madrid, 12 février.
Le gouvernement républicain a quitté Valence pour Madrid. M. Juan Negrin, président du Conseil, M. Alvarez del Vayo, ministre des Affaires étrangères, et les ministres qui n'avaient pas encore atteint la capitale, sont arrivés à Madrid.

Un Conseil des ministres a été immédiatement réuni.

Londres et Paris reconnaîtront prochainement le gouvernement de Burgos

Paris, 12 février.
Tout porte à croire que dès mardi le gouvernement français prendra une décision en ce qui concerne la reconnaissance du gouvernement de Burgos, tandis que le gouvernement de Londres agira à son tour mercredi, lorsque le Cabinet se réunira. Il n'est pas impossible, en conséquence, que la cérémonie officielle de remise de lettres de créance par les agents de la France et de l'Angleterre à Burgos, ait lieu dans le courant de la semaine, et peut-être, dès jeudi.

En ce qui concerne la situation diplomatique de l'Espagne à Londres, on sait que ce sera le duc d'Albe, depuis un certain temps agent commercial du général Franco dans la capitale britannique, qui deviendra l'ambassadeur du nouveau gouvernement, tandis que M. de Azcarate, ambassadeur républicain, et tout son personnel, devront être rappelés.

La Suisse aussi va reconnaître Franco

Genève, 12 février.
D'après des déclarations de M. Motta, chef du département politique, à M. Fabra Ribas, ministre de la République espagnole à Berne, le Conseil fédéral aurait l'intention, la semaine prochaine, de reconnaître « de jure » le gouvernement du général Franco, en raison principalement du nombre de Suisses habitant l'Espagne et des relations commerciales existant entre ce pays et la Confédération.

Alicante bombardée...

Alicante, 12 février.
Une escadrille de Savoia 81 a lancé une cinquantaine de bombes, dont plusieurs incendiaires, sur la partie la plus peuplée de la ville. Selon un premier recensement, on compte cinq morts et douze blessés, tous civils. Vingt édifices ont été détruits, dont la mairie centrale et le théâtre principal.

...ainsi que Madrid

Madrid, 12 février.
L'artillerie nationale a bombardé Madrid violemment ce matin. On craint que le chiffre des victimes ne soit élevé, de nombreuses personnes se trouvant dans les rues quand le bombardement a commencé.
A 10 h. 30, les premiers obus sont tombés sur la capitale espagnole, particulièrement dans les quartiers du centre.
A 11 heures, après un arrêt d'un quart d'heure, le bombardement a repris avec plus de violence, les batteries nationalistes arrosant systématiquement tous les quartiers de la ville.
A 11 h. 15, l'artillerie a cessé de tirer. Des ambulances parcourent les rues, transportant les blessés au poste de secours.
Un obus a atteint l'ambassade de France qui a eu ses carreaux cassés.

L'Allemagne posera-t-elle au début de mars les revendications de l'axe ?

Mme Geneviève Tabouis écrit, dans « L'Œuvre », un article dont nous extrayons les passages suivants :

L'Allemagne se livre à tous les préparatifs nécessaires pour pouvoir — aux environs de 6 au 10 mars — poser la question des revendications italiennes et allemandes, en exerçant une espèce de pression ou de chantage, comme cela a été le cas avant Munich. Les nouvelles qui nous parviennent les plus intéressantes nous sont fournies par de hautes personnalités dirigeantes allemandes.

Selon ces dernières, les préparatifs militaires allemands se précipitent. La mobilisation aérienne est de 95 p. 100 de sa complète réalisation. Le 10 février le Reich aurait procédé à un appel de recrues : le 15, elle commencerait la mobilisation proprement dite, et le 18, elle appellerait des hommes âgés de 25 à 30 ans. Enfin, du 3 au 6 mars, l'Allemagne verrait la fin de sa mobilisation et serait alors disposée à présenter les revendications allemandes avec les siennes.

Naturellement, les dirigeants anglais ne sont pas particulièrement pessimistes, ils s'attendent — comme du reste les dirigeants français — à une mise en scène de cette nature.

Dans la soirée, l'agence Havas a communiqué à ce sujet la mise au point que voici :

Paris, 12 février.
Sous la signature de Mme Geneviève Tabouis, un journal du matin publie des précisions, à dessein sensationnelles, notamment sur la dernière conversation entre l'ambassadeur de France à Berlin et M. von Ribbentrop.

Dans les milieux autorisés, on dément catégoriquement ces informations alarmistes qui, comme la plupart des révélations du même auteur, relèvent plus du domaine de l'imagination que du journalisme sérieux, et qui ne correspondent en aucune façon aux renseignements officiels parvenus à Paris.

Au Jour le Jour

Je trouve cette lettre dans mon courrier :

« Votre article sur le crâne de Richelieu restitué à la Sorbonne souligne une fois de plus les manipulations savantes auxquelles peuvent être soumis nos monuments par suite de circonstances bien indépendantes de notre volonté de les respecter. »

« G. Lenotre, dans ses Notes et Souvenirs, relate que les corps de Voltaire et de J.-J. Rousseau furent retrouvés au Panthéon, alors que l'on croyait leurs cercueils vides, et comment les têtes momifiées des deux philosophes furent posées sur l'entablement des tombeaux. » On se pousse, on se bouscule, écrit-il, on veut voir. De recueillir, il n'y en a point, mais de la curiosité seulement, ardente et passionnée. »

« Voici une autre histoire, moins macabre, sans doute, mais qui n'en apporte pas moins une nouvelle preuve que les vivants agissent parfois avec assez de désinvolture lorsqu'il s'agit d'honorer les restes d'un grand homme ou d'un héros : »

« Marceau, tué à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse qui commandait, fut incinéré. Après la cérémonie funéraire, Bernadotte, le futur roi de Suède, recueillit les cendres du jeune général et les expédia à sa sœur, Emira Marceau, qui en fit trois parts. La première, donnée par elle au capitaine Maugars, ancien officier d'ordonnance de son frère, est aujourd'hui déposée dans le socle de la statue de Charless. La deuxième est ensevelie avec Emira au cimetière du Château, à Nice. Et la troisième, conservée par le maréchal d'Empire et remise après la mort de ce dernier à son fils adoptif, fut acquise, en 1899, par le prince Hélié de Sagan. Elle était enveloppée dans un sachet de papier sur lequel la sœur de Marceau avait écrit de sa main : « Restes précieux de mon infortuné frère, que je dois à l'obligeance du général Bernadotte. »

« Cette troisième part serait aujourd'hui la propriété d'une personnalité parisienne qui manifesta plusieurs fois l'intention d'en confier le dépôt soit au Panthéon, soit à la chapelle des Invalides, mais qui n'en fit rien. On peut donc dire qu'une partie des cendres de Marceau est encore en « circulation », et personne ne peut savoir si on ne les verra pas, un jour, à la salle des ventes. »

« A défaut d'une hospitalité officielle, ne vaudrait-il pas mieux que le hasard les fit se disperser aux quatre vents et qu'elles retournent à la nature ? »

« Recevez, etc... »
« P. C. C. : Jacques CHOLET. »

L'irritation de la Turquie à l'égard de l'Italie

Stamboul, 12 février.
L'opinion publique turque montre une vive irritation à la publication dans certains journaux italiens de cartes montrant que les revendications italiennes s'étendent également à certains territoires turcs.

Le public défile devant le corps de Pie XI exposé à Saint-Pierre



Le marquis SERAFINI, gouverneur de la Cité du Vatican, lisant la déclaration par laquelle il annonce la mort du Souverain Pontife. (Photo France-Press)

Cité du Vatican, 12 février.
Lorsque les grilles de la basilique vaticane se sont ouvertes ce matin pour donner passage aux fidèles accourus pour rendre un dernier et touchant hommage au pape défunt, l'immense place Saint-Pierre était noire de monde.

Il en était venu de partout. Déjà, aux premières lueurs de l'aube, des groupes commencent à s'installer sur les degrés vaticans. Certains y avaient même passé la nuit. Puis, de minute en minute, le flot humain ne cessait de monter.

De toute part, la foule se dirigeait vers Saint-Pierre.

Par les portes Saint-Ange et Victor-Emmanuel, par les rampes des vieux quais, des ecclésiastiques de toute sorte, des religieux-noirs et blancs, des garçons et fillettes des patronages, descendaient en longues files caillassees par les carrelages et par la boue. Une double haie d'agents et de gardes avait de la peine à contenir cette foule bigarrée que l'on évaluait à plusieurs dizaines de milliers de personnes et dont les premiers rangs s'écroulaient littéralement contre les grilles.

Le soleil réchauffait les couleurs vives des soutanes et des ceintures des séminaristes de différents collèges pontificaux.

A mesure qu'approchait l'heure fixe pour l'ouverture des portes, l'impatience de la foule grandissait. Des enfants, des vieillards, offraient des médailles frappées à l'effigie de Pie XI, des images pieuses et des roses. Près de l'obélisque, des groupes de personnes s'agitaient, murmuraient des prières, des religieuses égreuaient leur chapelot.

L'organisation du Conclave

Cité du Vatican, 12 février.
Le Conclave pour l'élection du successeur de Pie XI au trône de Saint-Pierre, s'ouvrira, on le sait, avant le 12 février, c'est-à-dire avant le début exact du pontificat de son prédécesseur, le pape Pie XI au début de son pontificat.

Le Conclave devait, en effet, antérieurement se réunir au plus tard dix jours après la mort du pape, mais ce bref délai ne permettait pas aux cardinaux des Amériques d'arriver à temps à Rome pour participer à l'élection. Pie XI prorogea donc le terme jusqu'au dix-huitième jour.

La coutume d'enfermer les cardinaux pour le Conclave remonte à 1271, époque à laquelle Grégoire X, désireux de soustraire les cardinaux à l'influence extérieure, décréta qu'à l'avenir le Conclave se déroulerait dans des locaux rigoureusement interdits à quiconque.

Jusqu'en 1870, le Conclave se tenait dans le palais du Quirinal, devenu depuis résidence royale italienne. A partir de cette date, tous les Conclaves se sont tenus au Vatican.

Les appartements destinés au Conclave englobent une grande partie des salles qui adossent sur la cour Saint-Damase, dont les locaux habituels sont provisoirement écartés. Ces appartements comprennent notamment les appartements du major-dome, ceux qui entourent la salle ducale, le Torrione au deuxième étage, les appartements situés le long de la loge de Raphaël, et au troisième l'appartement de l'annonciateur se composant de plusieurs pièces attenantes.

C'est ainsi que chacun des cardinaux dispose de trois ou quatre pièces qu'il occupe avec son « concubine », c'est-à-dire un prêtre de confiance, et son domestique.

Les cuisines sont installées dans des locaux du rez-de-chaussée, à la cour Saint-Damase.

La Chapelle Sixtine est utilisée pour la messe dite conventuelle, tandis que les autels sont dressés dans la salle ducale, à l'intention des cardinaux pour la célébration de la messe.

L'entrée du Conclave s'ouvre sur le vaste escalier dit de Pie IX, qui mène de la porte de bronze à la cour Saint-Damase. Toutes les communications avec l'extérieur se font à travers des tambours qui servent également au service des repas des cardinaux et des personnes enfermées avec eux. La surveillance de ces tambours est exercée par les clercs de la Chambre apostolique, les protonotaires, les évêques assistants au trône.

La garde du Conclave est confiée à un « maréchal ». Actuellement, c'est le prince Ghigi, grand maître de l'ordre de Malte, qui exerce ces

L'occupation de l'île d'Hainan par les Japonais et l'avis du maréchal Tchang Kai Chek

Tchong-King, 12 février.

Répondant à des journaux japonais, le maréchal Tchong Kai Chek a déclaré que la signification et la portée de l'occupation de l'île d'Hainan résident essentiellement dans la question générale du Pacifique.

Il a souligné l'importance stratégique exceptionnelle de cette île située aux confins des Océans Pacifique et Indien.

Depuis trente ans, a-t-il dit en substance, le maréchal Tchong Kai Chek, le Japon convoite trois bases capitales.

Il a précisé que l'une d'elles, la Sakhaline, à l'Est, l'île d'Hainan, à l'Ouest, et l'île de Formose, à l'Est, sont les trois bases capitales.

La possession de ce triangle stratégique lui assurerait la domination totale du Pacifique, incluant les Philippines et même Hawaï.

Il a précisé que l'occupation de l'île d'Hainan par les Japonais n'a pas été, comme on le dit, une simple opération militaire, mais qu'elle a été le résultat de complications internationales.

Aujourd'hui, a-t-il poursuivi, le Japon ne peut pas se permettre de laisser l'île d'Hainan dans une dernière tentative désespérée pour la conquête de la Chine, souhaitant peut-être même déclencher une guerre mondiale.

Le débarquement à Hainan constitue donc l'événement le plus important depuis le début du conflit sino-japonais et marque un moment psychologique dans l'histoire de l'Océan Pacifique.

Je ne vois pas comment les pays, avant des intérêts vitaux en Extrême-Orient, peuvent demeurer des témoins indifférents devant de tels développements.

Le maréchal a ensuite déclaré que cette occupation était dans le domaine du droit, car elle était la conséquence de l'incident de Moukden du 18 septembre 1931, qui a été à l'origine de l'annexion de la Mandchourie.

Il a rappelé qu'en 1931, tous les hommes d'Etat, sauf M. Stimson, n'avaient pas accordé à cet incident l'importance qu'il méritait.

Huit ans, a-t-il ajouté, se sont passés en donnant au Japon l'impression qu'il était capable de conquérir le monde.

Si on laissait le Japon s'installer à Hainan, je suis persuadé qu'il construirait aussitôt de nouvelles bases navales et aériennes bouleversant ainsi la situation dans le Pacifique.

Même si la France voulait alors créer une base navale à Indochine et les Etats-Unis défendre l'île de Guam, le craint qu'ils n'auraient pas le temps nécessaire.

Le maréchal Tchong Kai Chek a expliqué ensuite que l'insuffisance des forces navales de la Chine avait permis aux Japonais de débarquer sur les côtes de l'île d'Hainan, mais que les soldats opposeraient une résistance sérieuse à la conquête de l'intérieur de l'île.

Il a ajouté que toutes précautions nécessaires avaient été prises contre une attaque éventuelle de l'Indochine.

Tous les observateurs militaires sont d'avis qu'une telle attaque ne profiterait pas au Japon.

Le généralissime a conclu en assurant qu'il était convaincu que le débarquement à Hainan aurait peu d'effet sur la guerre de résistance de la Chine, dont l'issue sera décidée par des combats sur le continent.

Une jeune femme tue son mari ivre, à coups de hache

Boulogne-sur-Mer, 12 février.

On annonce qu'à Saint-Martin-Boulogne, un ouvrier cimetier, Auguste Guvet, revêtu, une fois de plus, ivre et violent à la maison, a été tué par sa femme à coups de hache devant ses huit enfants.

M. ANTIGA, ministre de Cuba à Paris, qui vient de mourir. (Photo Henri Manue)

LA SEMAINE PARISIENNE

Paris, 12 février.

Qu'est-ce que la mort douce ? C'est l'euthanasie.

Et qu'est-ce que l'euthanasie ? C'est, pour un médecin, la faculté d'expédier « ad patres » un malade incurable qui ne peut plus supporter ses souffrances.

Cette pratique est donc en vigueur ? Pas encore. Mais elle le sera bientôt aux Etats-Unis, où le Parlement est appelé à délibérer sur un projet de loi qui élèvera l'euthanasie au rang des actes consacrés par la loi.

Et quel serait le « processus » de cet assassinat légal ? Tout se réduirait à une pétition présentée par le malade à un juge et accompagnée d'un certificat de son médecin habituel qui attesterait que « dans l'état actuel de la science, il n'existe pas de moyen pour diminuer la souffrance du patient ».

Cette pétition aurait la forme suivante : « Le soussigné est âgé de ... ans. Il est en proie à des tortures physiques intolérables qui, selon l'avis de son médecin, ne peuvent être adoucies par aucun médicament connu. Il désire mourir par anticipation et il demande que le juge l'autorise à se soumettre à l'euthanasie. »

La pétition indiquerait, en outre, les noms du père, de la mère, de la femme, des enfants, des oncles et tantes du malade — on a oublié les neveux — et serait contresignée par deux témoins. Le juge désignerait alors un comité dont un membre au moins serait docteur en médecine, et cet aéroplane déposé dans un délai de quinze jours, un avis qui serait ensuite confirmé par le juge.

En attendant, le malade serait toujours en proie à ses souffrances, avec, comme il arrive souvent, des périodes de répit pendant lesquelles il reprendrait goût à l'existence en entretenant une possibilité de guérison.

Aussi, lorsque le juge aurait communiqué sa décision favorable à l'euthanasie au médecin traitant, et que ce dernier viendrait dire à son client : « Etes-vous prêt ? Je vais vous faire la piqûre qui va vous délivrer », le catégorique : « Non, je ne le suis pas », répondrait : « Inutile, je mourrai bien tout seul. »

Les autorités américaines ont un grand respect pour la liberté de chaque citoyen. Il leur apparaît difficile de ne pas accorder à qui veut disparaître, la faveur de ne le détruire proprement. Mais en ne mettant aucune diligence à délivrer le passeport pour l'Au-delà, elles espèrent bien que le malade aura réfléchi sagement et qu'il ne l'utilisera pas, même si l'on essaye de le persuader qu'il vaut mieux en finir tout de suite.

Si le projet de loi sur la « mort douce » est voté, c'est donc que les législateurs de Washington seront d'accord pour admettre que l'euthanasie restera inoffensive.

Admettant, l'impotent criblé de douleurs, et bien décidé d'en finir avec la vie, n'a-t-il besoin de solliciter de quiconque la permission de s'en aller. Que risque-t-il ? Une fois qu'il a quitté son domicile les pieds devant, personne n'a plus le pouvoir de le lui faire réintégrer et de l'inscrire de nouveau sur le rôle des contributions. Le suicide a pu être puni par les moralistes et tenu par eux comme une lâcheté, il n'en est pas moins vrai que c'est bien souvent le seul moyen laissé à l'homme délégué de mettre un terme aux maux qui le tourmentent son corps, ou à la misère qui l'accable. En amour, a dit Napoléon, la fuite est une victoire. Il n'y a pas qu'en amour. Dans les conjonctures qui nous préoccupent, la fuite n'est pas non plus une défaite.

Mais il vaut tout de même mieux tenir le corps, quand on le peut. Pour le malade, comme pour le misérable, tant qu'il y a de la vie il y a de l'espoir.

Et puis, pour un désespéré qui réussit à quitter définitivement notre vallée de larmes, combien y en a-t-il qui restent dans l'attente ? Ceux-là deviennent, après leur échec, les adversaires les plus acharnés de l'auto-destruction. Le malheureux qui se jette dans la Seine et que l'on retire à grand-peine du bouillon, tremble à la pensée qu'il aurait pu y rester. Il a vu la mort de près, et son ardent désir est d'éviter désormais de la rencontrer.

C'est bien le cas du grand malade qui, durant ses nuits d'insomnie, envisage avec terreur l'éventualité de sa fin prochaine. Il n'en fait pas davantage pour gagner, car ce qui lui restait de résistance, et il fait appel à toute son énergie retrouvée pour remonter la pente sur laquelle il se sentait glisser.

Allez donc proposer à ce pauvre bougre de « mourir par anticipation ». Il vous demandera si vous n'êtes pas fou !

En fin de compte, l'euthanasie n'est pas près d'entrer dans les mœurs américaines, même si elle est couverte par la loi. Et c'est bien décevant pour les héritiers trop pressés de réaliser leurs espérances...

Gabriel BAUGE.

Une exposition dauphinoise et savoyarde



La Renaissance Française a organisé une exposition de coiffes de Savoie et de Dauphiné.

Un groupe de gracieuses Dauphinoises portant la coiffe régionale. (Mondial Photo Presse).

HIER, AU STADE GEOFFROY-GUICHARD, PAR UN BUT A ZÉRO

LE RACING A BATTU SAINT-ETIENNE

C'est la première défaite des Stéphanois, en championnat, sur leur terrain mais les vaincus, encouragés par les 16.000 spectateurs, méritaient bien le match nul

Seize mille personnes ont assisté au choc Saint-Etienne-Racing, soit une recette de 138.000 francs, inférieure d'une dizaine de milliers de francs au record établi avec le match Saint-Etienne-Marseille.

Nous avons retrouvé une ambiance extraordinaire, fiévreuse et nous assistions à un très grand match où les deux équipes se dépensèrent à la limite de leurs forces.

Les Stéphanois qui, en championnat, avaient battu tous leurs visiteurs, ont connu l'amertume de la première défaite à domicile.

Ainsi va le sport... La fortune est infidèle. Il y a pourtant des défaites qui ne sont pas sans grandeur. Celle que vient d'enregistrer l'A.S.S.E. en dans la catégorie championnat est dans cette catégorie là.

Les onze joueurs de l'équipe « verte » se sont battus avec une vaillance admirable, et puis, au moment où ils comptaient la victoire, on les poussaient le plus épais des coups, la mauvaise fortune les atteignait cruellement.

La partie se décide sur un coup de dés, la chance se riant de la ténacité, de l'ardeur opiniâtre démontrée par les « verts », accorda délibérément ses faveurs aux Parisiens ; une faute malencontreuse de Saint-Etienne, une erreur de jugement de Lense et c'était le but inexorable. Un de ces buts heureux qui laisse à la victoire du Racing un arrière goût d'injustice.

Manifestement, Saint-Etienne a eu un assez net avantage territorial, un peu trop matérialisé par la proportion des corners : 10 contre 1.

De part et d'autre, quelques belles occasions furent perdues, mais comme le Racing pratiqua un football plus élégant, plus fin, dans la balance du mérite, cela donnait un joli match nul.

Le Racing applique toujours le V.M., mais avec plus de souplesse qu'autrefois ; le jeu des hommes de Bernard Lévy paraît y avoir gagné en finesse.

On a admiré la sécurité du système de marquage employé par le R.C.P.

Pasquini paraissait un pygmée auprès de l'intermédiaire Diagne.

Moins athlétique, mais plus énergique, Dupuis tint souvent en respect la gauche stéphanoise, tandis que Jordan surveillait la zone centrale avec calme, sang-froid, sûreté.

Enfin, on a beaucoup apprécié l'élégance feinte avec laquelle Hidden cueillait la balle, en particulier sur les corners.

On disait Saint-Etienne fatigué par deux parties très dures, jouées contre Reims ; eh bien ! les hommes de R. Bion ont réalisé le véritable exploit de faire preuve de plus de vitalité que leurs adversaires. Cela prouve combien Saint-Etienne désire la victoire ; cette ardeur apportée à disputer le ballon fit paraître le jeu des Stéphanois plus fruste et volontiers, les joueurs locaux paraissent par de petites passes, méthode qui contrasta souvent avec celle du Racing où le jeu en profondeur fut à l'honneur.

LES EQUIPES

Le stade est comble lorsque le Ra-

cing, veinant en tête, pénètre sur le terrain, l'accueil est plutôt frais, les sifflets dominent les applaudissements.

Près contre une chaleureuse ovation salue l'arrivée des Stéphanois. Comme prévu, au Racing, Ozanne remplace Zatielli, tandis qu'à Saint-Etienne, Roux joue à l'aile gauche en remplacement de Beck.

Les équipes sont donc ainsi formées : Saint-Etienne. — But, Lense ; arrières, Gardet et Holblon ; demis, Snello, Ody et Rich ; avant, Pasquini, Tax, Cabannes, Hés et Roux. Racing. — But, Hidden ; arrières, Dupuis et Diagne ; demis, Zabalou, Jordan et Roux ; avant, Aston, Heisserer, Ozanne, Veinante et Mathé.

LA PARTIE

Le temps est radieux, à 2 h. 25, soit avec un avantage de cinq minutes sur l'heure prévue, le Racing donne le coup d'envoi, l'équipe ayant gagné le « toss » laisse évidemment jouer les Parisiens face au soleil.

Les premières escarmouches se situent au milieu du terrain, puis St-Etienne attaque, ce qui pousse à Diagne de réussir de jolies interceptions.

Les arrières stéphanois et Rich, jouant avec un jeu qui frappe la défense, ne laisse pas approcher l'adversaire du portique de Lense, par contre, Snella appuie un long shoot qui Hidden détourne en corner, tiré sans résultat.

Les Stéphanois s'échauffent et s'hardissent, Roux est dangereux à plusieurs reprises ; sur une réplique Lense subit habilement la balle à l'arrière, mais les avant-verts tempèrent et perdent cette belle occasion.

La partie se déroule à un rythme for trapide, Rich se met en valeur par ses interventions très décidées qui impressionnent l'ailier international Aston, mieux, il crochète deux adversaires et appuie un shoot très violent qui passe juste à côté de la cage.

Racing ne s'affole pas, mais sa défense est très à l'ouvrage, et faute de mieux, doit concéder de fréquents corners.

Le ballon passe et repasse devant le but parisien, mais les avant-verts tempèrent et perdent cette belle occasion.

De suite après, émotion inverse, une rapide et classique attaque du Racing, Aston est très bien placé, il shoote fortement, mais dehors.

La malchance des Stéphanois

Pasquini bénéficie d'une assez grande liberté d'action et il en profite pour centrer sur les but d'Hidden à plusieurs reprises ; sur l'un de ces centres, Cabannes réussit un beau coup de tête, comme il est très près d'Hidden, le goal du Racing est bien placé, il prend la direction opposée aux filets.

Après les « citrons », le jeu s'équilibre, les visiteurs marquent et, quelques instants après, égalisent. Pendant les dernières minutes, le jeu est très confus, et la fin est sifflée sur le score de 2 à 2.

Le classement

1. F. C. Souvigny, 11 j., 20 pts ; 2. ex-æquo : A. L. Lallissse et Stade St-Yorrais, 11, 23 ; 4. U. S. Jaligny, 6, 21 ; 5. ex-æquo : S. C. A. Gussat, A. S. St-Germain, 11, 20 ; 7. S. C. Gannat, 10, 19 ; 8. A. S. Domerat, 11, 16.

DEUXIEME DIVISION

Poule A

MONTEAUX. — E. Montcaux bat A. Agnion, 12 à 0.

Continuant le résultat du match aller (1 à 0), la seconde rencontre inter-loue a donné lieu à un débat d'équilibre, mais plaisant à suivre.

Le classement

1. F. C. Souvigny, 11 j., 20 pts ; 2. ex-æquo : A. L. Lallissse et Stade St-Yorrais, 11, 23 ; 4. U. S. Jaligny, 6, 21 ; 5. ex-æquo : S. C. A. Gussat, A. S. St-Germain, 11, 20 ; 7. S. C. Gannat, 10, 19 ; 8. A. S. Domerat, 11, 16.

DEUXIEME DIVISION

Poule A

MONTEAUX. — E. Montcaux bat A. Agnion, 12 à 0.

Continuant le résultat du match aller (1 à 0), la seconde rencontre inter-loue a donné lieu à un débat d'équilibre, mais plaisant à suivre.

Le classement

1. F. C. Souvigny, 11 j., 20 pts ; 2. ex-æquo : A. L. Lallissse et Stade St-Yorrais, 11, 23 ; 4. U. S. Jaligny, 6, 21 ; 5. ex-æquo : S. C. A. Gussat, A. S. St-Germain, 11, 20 ; 7. S. C. Gannat, 10, 19 ; 8. A. S. Domerat, 11, 16.

DEUXIEME DIVISION

Poule A

MONTEAUX. — E. Montcaux bat A. Agnion, 12 à 0.

Continuant le résultat du match aller (1 à 0), la seconde rencontre inter-loue a donné lieu à un débat d'équilibre, mais plaisant à suivre.

Le classement

1. F. C. Souvigny, 11 j., 20 pts ; 2. ex-æquo : A. L. Lallissse et Stade St-Yorrais, 11, 23 ; 4. U. S. Jaligny, 6, 21 ; 5. ex-æquo : S. C. A. Gussat, A. S. St-Germain, 11, 20 ; 7. S. C. Gannat, 10, 19 ; 8. A. S. Domerat, 11, 16.

DEUXIEME DIVISION

Poule A

MONTEAUX. — E. Montcaux bat A. Agnion, 12 à 0.

Continuant le résultat du match aller (1 à 0), la seconde rencontre inter-loue a donné lieu à un débat d'équilibre, mais plaisant à suivre.

Le classement

1. F. C. Souvigny, 11 j., 20 pts ; 2. ex-æquo : A. L. Lallissse et Stade St-Yorrais, 11, 23 ; 4. U. S. Jaligny, 6, 21 ; 5. ex-æquo : S. C. A. Gussat, A. S. St-Germain, 11, 20 ; 7. S. C. Gannat, 10, 19 ; 8. A. S. Domerat, 11, 16.

DEUXIEME DIVISION

Poule A

MONTEAUX. — E. Montcaux bat A. Agnion, 12 à 0.

Continuant le résultat du match aller (1 à 0), la seconde rencontre inter-loue a donné lieu à un débat d'équilibre, mais plaisant à suivre.

Le classement

1. F. C. Souvigny, 11 j., 20 pts ; 2. ex-æquo : A. L. Lallissse et Stade St-Yorrais, 11, 23 ; 4. U. S. Jaligny, 6, 21 ; 5. ex-æquo : S. C. A. Gussat, A. S. St-Germain, 11, 20 ; 7. S. C. Gannat, 10, 19 ; 8. A. S. Domerat, 11, 16.

DEUXIEME DIVISION

Poule A

MONTEAUX. — E. Montcaux bat A. Agnion, 12 à 0.

Continuant le résultat du match aller (1 à 0), la seconde rencontre inter-loue a donné lieu à un débat d'équilibre, mais plaisant à suivre.

Le classement

1. F. C. Souvigny, 11 j., 20 pts ; 2. ex-æquo : A. L. Lallissse et Stade St-Yorrais, 11, 23 ; 4. U. S. Jaligny, 6, 21 ; 5. ex-æquo : S. C. A. Gussat, A. S. St-Germain, 11, 20 ; 7. S. C. Gannat, 10, 19 ; 8. A. S. Domerat, 11, 16.

DEUXIEME DIVISION

Poule A

MONTEAUX. — E. Montcaux bat A. Agnion, 12 à 0.

Continuant le résultat du match aller (1 à 0), la seconde rencontre inter-loue a donné lieu à un débat d'équilibre, mais plaisant à suivre.

Le classement

1. F. C. Souvigny, 11 j., 20 pts ; 2. ex-æquo : A. L. Lallissse et Stade St-Yorrais, 11, 23 ; 4. U. S. Jaligny, 6, 21 ; 5. ex-æquo : S. C. A. Gussat, A. S. St-Germain, 11, 20 ; 7. S. C. Gannat, 10, 19 ; 8. A. S. Domerat, 11, 16.

DEUXIEME DIVISION

Poule A

MONTEAUX. — E. Montcaux bat A. Agnion, 12 à 0.

Continuant le résultat du match aller (1 à 0), la seconde rencontre inter-loue a donné lieu à un débat d'équilibre, mais plaisant à suivre.

Le classement

1. F. C. Souvigny, 11 j., 20 pts ; 2. ex-æquo : A. L. Lallissse et Stade St-Yorrais, 11, 23 ; 4. U. S. Jaligny, 6, 21 ; 5. ex-æquo : S. C. A. Gussat, A. S. St-Germain, 11, 20 ; 7. S. C. Gannat, 10, 19 ; 8. A. S. Domerat, 11, 16.

DEUXIEME DIVISION

Poule A

MONTEAUX. — E. Montcaux bat A. Agnion, 12 à 0.

Continuant le résultat du match aller (1 à 0), la seconde rencontre inter-loue a donné lieu à un débat d'équilibre, mais plaisant à suivre.

Le classement

1. F. C. Souvigny, 11 j., 20 pts ; 2. ex-æquo : A. L. Lallissse et Stade St-Yorrais, 11, 23 ; 4. U. S. Jaligny, 6, 21 ; 5. ex-æquo : S. C. A. Gussat, A. S. St-Germain, 11, 20 ; 7. S. C. Gannat, 10, 19 ; 8. A. S. Domerat, 11, 16.

DEUXIEME DIVISION

Poule A

MONTEAUX. — E. Montcaux bat A. Agnion, 12 à 0.

Continuant le résultat du match aller (1 à 0), la seconde rencontre inter-loue a donné lieu à un débat d'équilibre, mais plaisant à suivre.

Le classement

1. F. C. Souvigny, 11 j., 20 pts ; 2. ex-æquo : A. L. Lallissse et Stade St-Yorrais, 11, 23 ; 4. U. S. Jaligny, 6, 21 ; 5. ex-æquo : S. C. A. Gussat, A. S. St-Germain, 11, 20 ; 7. S. C. Gannat, 10, 19 ; 8. A. S. Domerat, 11, 16.

DEUXIEME DIVISION

Poule A

MONTEAUX. — E. Montcaux bat A. Agnion, 12 à 0.

Continuant le résultat du match aller (1 à 0), la seconde rencontre inter-loue a donné lieu à un débat d'équilibre, mais plaisant à suivre.

Le classement

1. F. C. Souvigny, 11 j., 20 pts ; 2. ex-æquo : A. L. Lallissse et Stade St-Yorrais, 11, 23 ; 4. U. S. Jaligny, 6, 21 ; 5. ex-æquo : S. C. A. Gussat, A. S. St-Germain, 11, 20 ; 7. S. C. Gannat, 10, 19 ; 8. A. S. Domerat, 11, 16.

DEUXIEME DIVISION

Poule A

MONTEAUX. — E. Montcaux bat A. Agnion, 12 à 0.

Continuant le résultat du match aller (1 à 0), la seconde rencontre inter-loue a donné lieu à un débat d'équilibre, mais plaisant à suivre.

Le classement

1. F. C. Souvigny, 11 j., 20 pts ; 2. ex-æquo : A. L. Lallissse et Stade St-Yorrais, 11, 23 ; 4. U. S. Jaligny, 6, 21 ; 5. ex-æquo : S. C. A. Gussat, A. S. St-Germain, 11, 20 ; 7. S. C. Gannat, 10, 19 ; 8. A. S. Domerat, 11, 16.

DEUXIEME DIVISION

Poule A

MONTEAUX. — E. Montcaux bat A. Agnion, 12 à 0.

Continuant le résultat du match aller (1 à 0), la seconde rencontre inter-loue a donné lieu à un débat d'équilibre, mais plaisant à suivre.

Le classement

1. F. C. Souvigny, 11 j., 20 pts ; 2. ex-æquo : A. L. Lallissse et Stade St-Yorrais, 11, 23 ; 4. U. S. Jaligny, 6, 21 ; 5. ex-æquo : S. C. A. Gussat, A. S. St-Germain, 11, 20 ; 7. S. C. Gannat, 10, 19 ; 8. A. S. Domerat, 11, 16.

DEUXIEME DIVISION

Poule A

MONTEAUX. — E. Montcaux bat A. Agnion, 12 à 0.

Continuant le résultat du match aller (1 à 0), la seconde rencontre inter-loue a donné lieu à un débat d'équilibre, mais plaisant à suivre.

Le classement

1. F. C. Souvigny, 11 j., 20 pts ; 2. ex-æquo : A. L. Lallissse et Stade St-Yorrais, 11, 23 ; 4. U. S. Jaligny, 6, 21 ; 5. ex-æquo : S. C. A. Gussat, A. S. St-Germain, 11, 20 ; 7. S. C. Gannat, 10, 19 ; 8. A. S. Domerat, 11, 16.

DEUXIEME DIVISION

Poule A

MONTEAUX. — E. Montcaux bat A. Agnion, 12 à 0.

Continuant le résultat du match aller (1 à 0), la seconde rencontre inter-loue a donné lieu à un débat d'équilibre, mais plaisant à suivre.

Le classement

1. F. C. Souvigny, 11 j., 20 pts ; 2. ex-æquo : A. L. Lallissse et Stade St-Yorrais, 11, 23 ; 4. U. S. Jaligny, 6, 21 ; 5. ex-æquo : S. C. A. Gussat, A. S. St-Germain, 11, 20 ; 7. S. C. Gannat, 10, 19 ; 8. A. S. Domerat, 11, 16.

DEUXIEME DIVISION

Poule A

MONTEAUX. — E. Montcaux bat A. Agnion, 12 à 0.

Continuant le résultat du match aller (1 à 0), la seconde rencontre inter-loue a donné lieu à un débat d'équilibre, mais plaisant à suivre.

Le classement

1. F. C. Souvigny, 11 j., 20 pts ; 2. ex-æquo : A. L. Lallissse et Stade St-Yorrais, 11, 23 ; 4. U. S. Jaligny, 6, 21 ; 5. ex-æquo : S. C. A. Gussat, A. S. St-Germain, 11, 20 ; 7. S. C. Gannat, 10, 19 ; 8. A. S. Domerat, 11, 16.

DEUXIEME DIVISION

Poule A

MONTEAUX. — E. Montcaux bat A. Agnion, 12 à 0.

Continuant le résultat du match aller (1 à 0), la seconde rencontre inter-loue a donné lieu à un débat d'équilibre, mais plaisant à suivre.

Le classement

1. F. C. Souvigny, 11 j., 20 pts ; 2. ex-æquo : A. L. Lallissse et Stade St-Yorrais, 11, 23 ; 4. U. S. Jaligny, 6, 21 ; 5. ex-æquo : S. C. A. Gussat, A. S. St-Germain, 11, 20 ; 7. S. C. Gannat, 10, 19 ; 8. A. S. Domerat, 11, 16.

DEUXIEME DIVISION

Poule A

MONTEAUX. — E. Montcaux bat A. Agnion, 12 à 0.

Continuant le résultat du match aller (1 à 0), la seconde rencontre inter-loue a donné lieu à un débat d'équilibre, mais plaisant à suivre.

Le classement

1. F. C. Souvigny, 11 j., 20 pts ; 2. ex-æquo : A. L. Lallissse et Stade St-Yorrais, 11, 23 ; 4. U. S. Jaligny, 6, 21 ; 5. ex-æquo : S. C. A. Gussat, A. S. St-Germain, 11, 20 ; 7. S. C. Gannat, 10, 19 ; 8. A. S. Domerat, 11, 16.

DEUXIEME DIVISION

Poule A

MONTEAUX. — E. Montcaux bat A. Agnion, 12 à 0.

Continuant le résultat du match aller (1 à 0), la seconde rencontre inter-loue a donné lieu à un débat d'équilibre, mais plaisant à suivre.

Le classement

1. F. C. Souvigny, 11 j., 20 pts ; 2. ex-æquo : A. L. Lallissse et Stade St-Yorrais, 11, 23 ; 4. U. S. Jaligny, 6, 21 ; 5. ex-æquo : S. C. A. Gussat, A. S. St-Germain, 11, 20 ; 7. S. C. Gannat, 10, 19 ; 8. A. S. Domerat, 11, 16.

DEUXIEME DIVISION

Poule A

MONTEAUX. — E. Montcaux bat A. Agnion, 12 à 0.

Continuant le résultat du match aller (1 à 0), la seconde rencontre inter-loue a donné lieu à un débat d'équilibre, mais plaisant à suivre.

Le classement

1. F. C. Souvigny, 11 j., 20 pts ; 2. ex-æquo : A. L. Lallissse et Stade St-Yorrais, 11, 23 ; 4. U. S. Jaligny, 6, 21 ; 5. ex-æquo : S. C. A. Gussat, A. S. St-Germain, 11, 20 ; 7. S. C. Gannat, 10, 19 ; 8. A. S. Domerat, 11, 16.

DEUXIEME DIVISION

Poule A

MONTEAUX. — E. Montcaux bat A. Agnion, 12 à 0.

Continuant le résultat du match aller (1 à 0), la seconde rencontre inter-loue a donné lieu à un débat d'équilibre, mais plaisant à suivre.

Le classement

1. F. C. Souvigny, 11 j., 20 pts ; 2. ex-æquo : A. L. Lallissse et Stade St-Yorrais, 11, 23 ; 4. U. S. Jaligny, 6, 21 ; 5. ex-æquo : S. C. A. Gussat, A. S. St-Germain, 11, 20 ; 7. S. C. Gannat, 10, 19 ; 8. A. S. Domerat, 11, 16.

DEUXIEME DIVISION

Poule A

MONTEAUX. — E. Montcaux bat A. Agnion, 12 à 0.

Continuant le résultat du match aller (1 à 0), la seconde rencontre inter-loue a donné lieu à un débat d'équilibre, mais plaisant à suivre.

Le classement

1. F. C. Souvigny, 11 j., 20 pts ; 2. ex-æquo : A. L. Lallissse et Stade St-Yorrais, 11, 23 ; 4. U. S. Jaligny, 6, 21 ; 5. ex-æquo : S. C. A. Gussat, A. S. St-Germain, 11, 20 ; 7. S. C. Gannat, 10, 19 ; 8. A. S. Domerat, 11, 16.

DEUXIEME DIVISION

Poule A

MONTEAUX. — E. Montcaux bat A. Agnion, 12 à 0.

Continuant le résultat du match aller (1 à 0), la seconde rencontre inter-loue a donné lieu à un débat d'équilibre, mais plaisant à suivre.

Le classement

1. F. C. Souvigny, 11 j., 20 pts ; 2. ex-æquo : A. L. Lallissse et Stade St-Yorrais, 11, 23 ; 4. U. S. Jaligny, 6, 21 ; 5. ex-æquo : S. C. A. Gussat, A. S. St-Germain, 11, 20 ; 7. S. C. Gannat, 10, 19 ; 8. A. S. Domerat, 11, 16.

DEUXIEME DIVISION

Poule A

MONTEAUX. — E. Montcaux bat A. Agnion, 12 à 0.

Continuant le résultat du match aller (1 à 0), la seconde rencontre inter-loue a donné lieu à un débat d'équilibre, mais plaisant à suivre.

Le classement

1. F. C. Souvigny, 11 j., 20 pts ; 2. ex-æquo : A. L. Lallissse et Stade St-Yorrais, 11, 23 ; 4. U. S. Jaligny, 6, 21 ; 5. ex-æquo : S. C. A. Gussat, A. S. St-Germain, 11,

Un grand coup de balai AU FOUILLIS

4, place Waldeck-
Rousseau
(face égl. St-Louis)
SAINT-ETIENNE

Toutes les fins de séries disparaîtront
à partir de MARDI 14 FÉVRIER et pour quelques jours seulement
DES PRIX RENVERSANTS :

Toute une Salade à ...CENT SOUS !

UN LOT FORMIDABLE, sabré à 10 fr.

MANTEAUX Fillettes et Garçonnettes, sacrifiés . 29 fr.

CHEMISES pour Hommes, bazardées à . . . 15 fr.

CHEMISES de nuit, belle qualité, pour Dames . 15 fr.

TANDEMS, soldés 39 fr.

CHAUSSETTES fantaisie, pour Hommes, la paire . . 1,50

PULL-OVER et GILETS, Hommes et Dames, massacrés 29 fr.

Tout un lot de ROBES fins de séries, pour Dames, soldé 29 fr.

Un lot de RIDEAUX, les 5 mètres 14 fr.

COUPONS Percale d'Alsace, de 3 m. 50, le coupon 14 fr.

2.000 COUVERTURES laines seront vendues à VIL PRIX, etc., etc.

Venez tous fouiller "AU FOUILLIS"

VU L'IMPORTANCE DE CETTE VENTE, NOS MAGASINS RESTERONT FERMES AUJOURD'HUI LUNDI
OUVERTURE DEMAIN MATIN MARDI à 9 heures! Entrée libre

T. S. F.

PROGRAMME DU LUNDI 13 FÉVRIER

La sélection du jour

19 heures. — Tour-Eiffel. — Concert

piano et violon.

19 heures. — Radio-Paris. — Concert de

musique variée, direction Cantrelle.

19 h. 15. — Radio-37. — Les belles voix

de France : Germaine Martinelli.

19 h. 30. — Lausanne. — Savoir choisir

(Mme L. Pommeret).

19 h. 30. — Radio-Luxembourg. —

Reproduction du Crochet radiophonique.

19 h. 35. — Bucarest. — Jeu de cartes

(Strawinsky).

20 heures. — Paris-P. T. T. — Mélodies,

par Alice Rayeau.

20 h. 10. — Bruxelles-Français. — Un

homme tout qui louche... (Théo Fleisch-

mann).

20 h. 10. — Radio-37. — Les nouveaux

succès de Maurice Chevalier (entr.).

20 h. 15. — Radio-Cité. — Voyage musi-

cal avec l'orchestre Blareau.

20 h. 20. — Poste Parisien. — Savez-

vous faire une chanson ?

20 h. 30. — Paris-P. T. T. — Voyage d'un

Français aux Etats-Unis.

20 h. 30. — Radio-Paris. — Concert

symphonique avec l'orchestre national.

20 h. 35. — Poste Parisien. — Ce qu'ils

voulaient être : Georgius.

21 heures. — Varsovie. — Symphonie en

ré mineur (C. Franck).

21 h. 05. — Poste Parisien. — L'heure

de Ray Ventura.

21 h. 07. — Poste Parisien. — En cor-

rectionnelle de M. D'Amant-Berger.

22 h. 30. — Radio-Cité. — Festival

Haydn (entr.).

Radio-Paris

30 heures. — Chronique des livres, par

B. Crémieux.

30 h. 15. — Deuxième sonate pour vio-

lone et piano (Haendel), Mmes Radice

et Lelou.

30 h. 15. — Concert par l'orchestre na-

tional, direction Inghelbrecht. — Œuvres

de G. Charpentier et Florent Schmitt.

30 h. 30. — Chronique par Pierre Scize.

30 h. 30. — Voyage d'un Français aux

Etats-Unis.

30 h. 30. — Musique de chambre.

30 h. 30. — Informations. Métro.

30 h. 45. — Emission en espéranto.

Poste Parisien

42 heures. — Journée sportive com-

mémorée.

30 heures. — La journée, par Maurice

Bourdet.

30 h. 10. — Les Potins de Paris, avec

Jahonne.

30 h. 20. — Savez-vous faire une chan-

son ?

31 h. 5. — Ray Ventura. Variétés.

31 h. 35. — Parodies radiophoniques.

32 h. 7. — En correctionnelle, de M.

D'Amant-Berger.

22 h. 35. — Toute la terre, par Bourdet.

22 heures. — Cabaret Schéhérazade.

22 h. 20. — Dernières nouvelles.

Radio-Lyon

19 heures. — Extraits de films. Disques.

19 h. 15. — Le neveu de Chamois.

19 h. 45. — Journal parlé. Chroniques.

19 heures. — Opéras, opéras-comiques.

19 h. 30. — Accordéon. Orchestre mu-

sic.

19 h. 30. — Guitare : J'attendrai (Olli-

vert) ; En soi et puis toujours, etc.

19 h. 45. — Guitare du Salon des

poètes.

19 heures. — Radio-actualités françaises.

19 h. 30. — Chronique des spectacles.

19 h. 25. — Chronique sportive.

19 h. 15. — Chant d'opérettes : Les

généralistes du Châtelet.

19 h. 55. — Petite correspondance

fam'lie.

19 h. 55. — Journal parlé. Chroniques.

Alpes-Grenoble

19 heures. — Radio-Journal de France.

19 h. 45. — Quart d'heure des Fédéra-

tions sportives.

20 h. 15. — Paris-P. T. T. Variétés.

20 h. 30. — Soirée avec l'orchestre de

la station, de Mme Pellet-Martin, de

M. Janot, baryton, et Grégoire, violoniste.

Lyon-La Doua

12 h. 30 et 19 h. 45. — Paris-P. T. T.

13 h. 30. — Paris-P. T. T. Concert.

13 h. 40. — Grenoble. Musique légère.

14 h. 30. — Paris-P. T. T. Mélodies.

14 h. 5. — Bordeaux Concert varié.

15 h. 45 et 19 h. 55. — Paris-P. T. T.

16 h. 25. — Strasbourg. Variétés.

18 h. 15. — Paris-P. T. T. Variétés.

18 h. 30. — Nice. Musique légère.

19 heures. — Radio-Journal de France.

19 h. 30. — Gazette de Lyon et du

Sud-Est.

20 h. 15. — Paris-P. T. T. Variétés.

20 h. 30. — Concert, direction Gauthier.

22 h. 30. — Nouvelles. Métro. Chroniques.

Radio-Toulouse

19 h. 25. — Intermède radiophonique.

19 h. 30. — Douneil présente le roi des

rouspeteurs.

19 h. 35. — Byrrh réunit les amis.

19 h. 40. — Intermède radiophonique.

21 heures. — Derniers succès du jour.

20 heures. — Petite correspondance fami-

liale.

19 h. 5. — Informations. Chroniques.

20 h. 10. — Sketch comique. Disques.

20 h. 25. — M. et Mme Frisepoulet, mé-

nage moderne.

20 h. 30. — Orchestre d'opérettes.

30 h. 55. — Pour réussir dans la vie.

31 heures. — Le chansonnier Noël-Noël

présente les plus de quinze ans.

21 h. 30. — Musique de danse.

21 h. 35. — La minute de la beauté.

21 h. 40. — Informations. Chroniques.

22 h. 15. — Concert de gala des audi-

teurs.

22 h. 15. — Bal champêtre. Disques.

22 h. 30. — Emission coloniale : Sélec-

tion de La Mascotte, opérette d'Audran.

200.000 fr.

pour

2 francs

c'est la somme que vous pouvez

gagner en achetant un billet

de la

Loterie Annuelle de Monaco

Tirage le 30 avril 1939

(Autorisée par décret)

Nombreux lots de valeurs

Prix du billet : 2 francs

Le carnet de 10 billets, 20 fr.

Billets en vente à la "Tribune

Républicaine", 10, place Jean-

Jaurès, à Saint-Etienne, et chez

nos principaux dépositaires.

Toute demande d'envoi par

poste doit être accompagnée de

son montant et d'une envel-

loppe portant l'adresse du des-

tinataire, affranchie à 0,90.

plus profonds de respect et d'amitié que j'ai pour vous.

"André de Neille."

"P. S. — J'ai vu hier un instant

voilà, quel homme aimable

et brave, nous nous sommes

embrassés comme de vieux frères

d'armes."

La malade demeura un instant

silencieuse, les yeux fixés vers l'horizon

lointain qui s'étendait devant

elle du côté de l'Est.

"A quoi penses-tu ? Lui

demandait son amie.

"Je pense à ceux qui se battent

là-bas, à mon oncle Guy, à ton mari

ma chère Angèle, et à prie Dieu

de les épargner et de nous les ren-

dre un jour.

Elle ajouta d'une voix frémissante :

"Je pense aussi à ce pauvre An-

dré, qui m'a toujours témoigné une

si sincère affection. Oui, avoua-

elle, j'y pense souvent, mais autant

j'aurais eu de la joie à le revoir

plus tard, autant désormais je re-

double son retour, car je ne pour-

rais m'empêcher de rougir devant

lui, après le sinistre drame de Fon-

telle. Et cependant qu'il-je à me

reprocher ?

Elle s'arrêta, suffoquée par le

flot de honte qui lui montait au

visage au souvenir de la scène in-

certains du jour naissant et au

bruit des canons qui recommen-

çaient à tonner, et je vous prie de

croire, chère madame, aux sentiments les

plus profonds de respect et d'amitié

que j'ai pour vous.

"André de Neille."

"P. S. — J'ai vu hier un instant

voilà, quel homme aimable

et brave, nous nous sommes

embrassés comme de vieux frères

d'armes."

La malade demeura un instant

silencieuse, les yeux fixés vers l'horizon

lointain qui s'étendait devant

elle du côté de l'Est.

"A quoi penses-tu ? Lui

demandait son amie.

"Je pense à ceux qui se battent

là-bas, à mon oncle Guy, à ton mari

ma chère Angèle, et à prie Dieu

de les épargner et de nous les ren-

dre un jour.

Elle ajouta d'une voix frémissante :

"Je pense aussi à ce pauvre An-

dré, qui m'a toujours témoigné une

si sincère affection. Oui, avoua-

elle, j'y pense souvent, mais autant

j'aurais eu de la joie à le revoir

plus tard, autant désormais je re-

double son retour, car je ne pour-

rais m'empêcher de rougir devant

lui, après le sinistre drame de Fon-

telle. Et cependant qu'il-je à me

reprocher ?

Elle s'arrêta, suffoquée par le

flot de honte qui lui montait au

visage au souvenir de la scène in-

certains du jour naissant et au

bruit des canons qui recommen-

çaient à tonner, et je vous prie de

croire, chère madame, aux sentiments les

plus profonds de respect et d'amitié

que j'ai pour vous.

"André de Neille."

"P. S. — J'ai vu hier un instant

L'Aube, fit une belle exhibition en
 premiere mi-temps ot St-Jean se lais-
 sa manoeuvrer.
 La reprise fut plus egale et de bel-
 les combinaisons furent enregistrees
 des deux cotes. Finalement St-Jean
 emporta la decision.
MACON. — G. S. T. Maçon bat E. N.
 Maçon (1) par 35 a 20.